

DOCUMENT À DÉPOSER CONTRE REÇU au siège de la Commission électorale – Service du greffe, bâtiment RT19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be

RECOURS INTRODUIT PAR :

NOM, Prénom	
Numéro de matricule ou de carte d'étudiant	
Corps ou collège électoral	
Faculté ou Département	
Adresse courrier électronique	
Téléphone ULB ou GSM	

(à cocher)

☐ CONTRE LA LISTE DES ELECTEURS DU CORPS OU DU COLLÈGE ÉLECTORAL¹ :

.....

☐ CONTRE LA CANDIDATURE DE (NOM, PRÉNOM)² :

.....

☐ CONTRE LES RÉSULTATS DU SCRUTIN CONCERNANT LE CORPS OU LE COLLEGE ELECTORAL³ :

.....

MOTIF DU RECOURS :

.....

.....

.....

DATE :

SIGNATURE DU REQUERANT :

¹ **Pour les listes des électeurs** : les recours sont à adresser à la Commission électorale étudiante (étudiants) ou à la Commission électorale de l'Université (membres du personnel) – Service du greffe, bâtiment RT19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be.

² **Pour les candidatures** et

³ **les résultats** : les recours relatifs aux élections générales (Assemblée plénière, Commission administrative et Commissions du personnel) sont à adresser à la Commission électorale de l'Université ou à la Commission électorale étudiante – Service du greffe, bâtiment RT19, niveau 4, Avenue F.D. Roosevelt 19 à 1000 Bruxelles ou par courriel à l'adresse elections@ulb.be

Les recours concernant les élections facultaires sont à introduire auprès de la Commission électorale de la faculté ou de l'entité concernée.